

FORMATION DES APPRENTIS MECANICIENS DE MADAGASCAR AIRLINES

Terme de référence pour le recrutement d'un Centre de formation agréé PART 147

1. CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'affaires de la Compagnie Madagascar Airlines dénommé « Phénix 2030 », et à la suite des accords relatifs à l'appui au secteur aérien à Madagascar entre le Gouvernement et la Banque Mondiale, une partie des appuis au redressement de la Compagnie sera à réaliser à travers le Projet PIC3 – un Projet du Gouvernement de Madagascar, financé par la Banque Mondiale, visant principalement à accroître les investissements privés et la croissance des Petites et Moyennes Entreprises dans des Régions ciblées, dont les axes économiques d'intervention sont l'agribusiness, le numérique et le tourisme –.

La Compagnie Madagascar Airlines et le Projet PIC3 ont manifesté à travers une Convention de leurs volontés de collaborer, de mettre en œuvre et de développer des actions communes visant à appuyer le redressement de Madagascar Airlines dans l'objet d'améliorer l'offre en transport aérien sur le réseau domestique et régional, en vue de contribuer à l'atteinte de l'objectif de Madagascar en matière du tourisme qui est l'arrivée d'un million de touristes étrangers à l'horizon de 2028.

Les appuis aux redressements de Madagascar Airlines dans le cadre de cette Convention s'étendent sur les domaines suivants : (i) la fiabilisation de l'exploitation des flottes, incluant la maintenance et l'entretien des flottes (ii) l'optimisation commerciale de la Compagnie, incluant la réintégration dans les systèmes financiers de l'IATA et (iii) la transformation digitale de la gestion administrative, technique et commerciale de Madagascar Airlines.

Pour assurer la maintenance et l'entretien de ses aéronefs, il est impératif que Madagascar Airlines dispose des personnels qualifiés et compétentes suivant les exigences des normes applicables.

A ce titre, Madagascar Airlines – avec l'appui du Projet PIC3 – recrute un centre de formation pour dispenser aux apprentis mécaniciens de la Compagnie les bases conformément au parcours de la Licence PART 66 et répondant aux exigences de la norme PART 147.

2. OBJECTIF ET RESULTATS ATTENDUS

Visant à mettre en œuvre le Business Plan « Phénix 2030 » de Madagascar Airlines, cette mission entend globalement assurer la fiabilisation des flottes ainsi que leurs maintenances et entretiens, et spécifiquement former, encadrer et assurer un soutien post-formation des apprentis mécaniciens de la Compagnie.

Les détails de la méthodologie sont laissés à l'initiative du Centre de formation.

3. ETENDUE, ORGANISATION ET DUREE DE LA MISSION

3.1. Intitulé et contenu de la formation

Il s'agit d'une « Formation parcours PART 66 », répondant aux exigences de la norme PART 147, et devant couvrir l'ensemble des modules requis par la réglementation PART 66 (A, B1, B2, etc.).

3.2. Personnels bénéficiaires de la formation

Vingt-six (26) apprentis mécaniciens.

Les détails des informations les concernant seront mis à la disposition du Centre de formation ainsi recruté.

3.3. Étape de la formation

- **Formation et encadrement** régulier des progrès des apprentis mécaniciens avec un accompagnement pendant la formation pour s'assurer qu'ils acquièrent les compétences nécessaires,
- **Évaluation**, sous forme d'examens théoriques et d'évaluations pratiques organisées d'une manière régulière,
- **Délivrance des certificats** satisfaisant la norme PART 147 aux participants,
- **Validation de la formation** par l'Aviation Civile de Madagascar.

3.4. Langue et supports de formation

Il est préférable que les formations soient à dispenser en langue française tandis que les supports en langue anglaise.

3.5. Durée et lieu de formation

La formation a pour une durée estimative de 6 mois et se déroulera à Antananarivo – Madagascar.

Madagascar Airlines assurera les supports et les logistiques nécessaires au bon déroulement de l'ensemble de formation ainsi que l'examen final correspondant.

4. LIVRABLES ATTENDUS

Le Consultant devra produire les livrables suivants :

Livrables et contenus	Echéance de remise à compter de la date de signature du contrat
L1 – Rapport de démarrage, incluant la méthodologie d'approche et le calendrier prévisionnel	10 jours
L2 – Rapport intermédiaire, incluant principalement le déroulement de la formation (participants, contenus, ...), l'évaluation, les points forts et les points à améliorer.	Fin du Mois 5 (avant l'examen)
L3 – Rapport final de la mission, résumant le déroulement de la mission, les points forts et les points améliorés.	Fin du Mois 6

Chaque livrable fera l'objet d'une présentation auprès de la Compagnie Madagascar Airlines et du Projet PIC3.

5. PROFIL DU CABINET

Le Centre de formation doit être :

- Un centre de formation agréé PART 147,
- Ayant réalisé au moins cinq formations conduisant à la licence PART 66 avec succès.
- Disposant un programme de formation complet conformément au parcours de Licence PART 66 et répondant aux exigences de la norme PART 147.

Le Cabinet doit disposer d'une équipe dédiée et qualifiée pour la présente mission, composée de :

1. Responsable du centre de formation

- Diplômé en maintenance aéronautique
- Diplômé en ingénierie de la formation
- Certifié dans la gestion des centres de formation et la conformité aux exigences PART 147

2. Responsable Qualité et Conformité

- Expertise en conformité réglementaire et en application des exigences PART 147,
- Certifié en audit interne et externe,
- Maîtrise de la gestion documentaire réglementaire et du Manuel d'Organisation de Formation (MTOE – Maintenance Training Organisation Exposition).

3. Responsable de la formation théorique et pratique

- Compétences avérées en supervision des cours théoriques/pratiques et en mise à jour des supports pédagogiques,
- Expérience confirmée dans la gestion et la qualification des formateurs,
- Garant de la conformité des évaluations écrites et pratiques,
- Responsable des infrastructures de formation (ateliers, hangars, équipements).

4. Instructeurs

- Diplômés en maintenance aéronautique,
- Certifiés dans la conduite et la réalisation de formations pour le personnel de maintenance, conformément aux exigences PART 147,
- Minimum 10 ans d'expérience pratique dans un atelier PART 145,
- Expertise en encadrement des stagiaires.

5. Responsable administratif

- Compétences en gestion des inscriptions, suivi des stagiaires et gestion documentaire,
- Maîtrise de la gestion de la plateforme e-learning et des outils numériques (éventuel),
- Garant de la disponibilité des infrastructures et des équipements de formation,
- Coordination avec les compagnies aériennes, les organismes de maintenance (PART 145) et les autorités de l'aviation civile pour adapter les formations selon les exigences réglementaires.